Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement Jeudi 17 mars 2016

Vœu relatif à l'avant-projet de loi pour des protections nouvelles pour les entreprises et les salariés, dit « Loi Travail » déposé par le groupe communiste Front de Gauche.

Considérant l'avant-projet de loi porté par la Ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, Madame El Khomri, pour des « protections nouvelles pour les entreprises et les salariés », dit « Loi Travail » ;

Considérant la pétition en ligne « Loi travail : non, merci! » qui a d'ores et déjà recueilli plus d'un million de signatures pour demander le retrait de ce texte ;

Considérant que la mobilisation autour de ce même mot d'ordre de retrait est partagée par une vingtaine d'organisations de jeunesse ;

Considérant le succès des manifestations du 9 mars qui ont rassemblé, dans toute la France, plusieurs centaines de milliers de personnes ;

Considérant l'appel des principales centrales syndicales de notre pays à une journée nationale de mobilisation le 31 mars qui fait suite à la journée de mobilisation du 9 mars ;

Considérant le caractère inédit de cette mobilisation dont s'est massivement emparée la jeunesse, notamment à travers les réseaux sociaux et les vidéos en ligne ;

Considérant que cette loi n'est pas uniquement une question nationale tant les mesures qu'elle contient auront un impact sur les habitant-e-s de notre arrondissement. En effet :

- considérant que 9,3 % des familles vivent sous le seuil de bas revenu,
- considérant que 14,2 % des personnes actives de 15 à 64 ans sont demandeuses d'emploi, et que 6,9 % de ces personnes le sont depuis plus d'un an,
- considérant que 4,2 % d'habitants du 2e arrondissement sont bénéficiaires du RSA-socle,
- considérant que le chômage touche particulièrement les jeunes puisque que 7,4 % des demandeurs d'emploi de notre arrondissement ont moins de 25 ans
- considérant, enfin, que le chômage ne cesse de croitre (d'environ 3 % chaque année) ce qui a des conséquences désastreuses pour le lien social et le vivre ensemble dans notre arrondissement;

Considérant que l'inversion de la hiérarchie des normes, le plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif, l'augmentation du temps de travail ou encore la modification de la législation relative aux situations de licenciements économiques ne peuvent apporter de solution au problème du chômage mais vont, au contraire, renforcer la précarisation des salarié-e-s et faciliter les licenciements,

Le Conseil du 2e arrondissement de Paris, sur proposition du groupe PCF-Front de Gauche, se prononce pour le retrait du projet de « Loi Travail », relayant ainsi les attentes de 80 % des français-e-s (sondage BVA), du mouvement social et des salarié-e-s de notre arrondissement.

Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement Jeudi 17 mars 2016

Vœu relatif aux comités de soutien aux 8 de Goodyear et à la criminalisation des luttes sociales déposé par le groupe communiste Front de Gauche

Considérant le jugement du 12 janvier 2016 du Tribunal correctionnel d'Amiens condamnant huit anciens salariés de l'usine Goodyear d'Amiens à 24 mois de prison, dont neuf mois de prison ferme,

Considérant que le reproche leur était fait d'avoir retenu, entre le 6 et le 7 janvier 2014, le DRH et le directeur de la production, afin de protester contre la fermeture de cette usine de pneumatiques,

Considérant la disproportion entre cette condamnation à de la prison ferme, décision sans précédent dans l'histoire sociale française pour des faits de séquestration, et la violence restée impunie que représente le licenciement des 1142 salariés de cette usine,

Considérant que si la direction de Goodyear Dunlop Tires France, de même que les deux cadres concernés, ont retiré leur plainte, le Parquet a requis des peines de prison pour les 8 syndicalistes,

Considérant que ce jugement constitue une arme avec laquelle le gouvernement cherche à intimider tous les salariés qui se battent pour leurs droits et leurs emplois, ainsi qu'à les dissuader de résister aux projets de lois démantelant le Code du travail,

Considérant que, ces dernières années, les actions en justice à l'encontre de syndicalistes se sont multipliées notamment sur le territoire parisien au travers des procédures à l'encontre des 5 syndicalistes d'ERDF;

Considérant qu'en cas d'adoption du projet de loi travail, qui prévoit de modifier les règles de la démocratie sociale afin de les rendre plus favorables aux chefs d'entreprises, l'activité syndicale sera d'autant plus difficile à exercer;

Considérant que les récents attentats ont eu pour conséquence, en accord avec les directives de la Préfecture de Police prises dans le cadre de l'état d'urgence, l'annulation de plusieurs événements publics, notamment revendicatifs comme à l'occasion de la COP 21, ainsi que l'application de mesures répressives à l'encontre de certains militants écologistes et syndicaux ;

Considérant que la pétition nationale de soutien aux huit de Goodyear a recueilli à ce jour plus de 170 000 signatures,

Considérant que près de 80 rassemblements de soutien se sont tenus en France le 4 février 2016, dont l'un réunissant environ deux milles personnes place de la Nation à Paris à l'initiative de la CGT,

Considérant la création le 16 février 2016 à la Bourse du travail de Paris d'un comité de soutien parisien aux huit de Goodyear,

Sur proposition de l'élue communiste-Front de Gauche, le Conseil d'arrondissement :

- condamne la criminalisation croissante dont les luttes sociales et syndicales sont actuellement l'objet,
- se déclare solidaire de la mobilisation des ex-salariés de Goodyear pour la défense de leurs droits
- s'engage à faciliter et regarder avec bienveillance les demandes de soutien qui pourraient être formulées par le comité de soutien parisien ou celui de l'arrondissement.

Conseil d'arrondissement du 2^e arrondissement Jeudi 17 mars 2016

Vœu relatif à une communication sans stéréotype de sexe déposé par Olivia Hicks-Garcia, Jacques Boutault et les élu-e-s du Groupe écologiste

Considérant le protocole d'accord du 2 juillet 2013 signé entre le ministère des Droits des femmes et les grandes associations de collectivités, qui stipule que l'égalité femmes-hommes doit être prise en compte à toutes les étapes des politiques publiques, au moment notamment de leur mise en œuvre et de leur diffusion via les documents de communication tant internes qu'externes.

Considérant que les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle pour lutter contre les représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques supposées « naturelles » aux filles/femmes, aux garçons/hommes, sur ce que seraient et ne seraient pas les filles et les garçons, les femmes et les hommes.

Considérant les 10 recommandations établies par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dans son guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe :

- 1. Éliminer toute expression sexiste
- 2. Accorder les noms des métiers, titres, grades et fonctions
- 3. User du féminin et du masculin dans les messages adressés à toutes et tous
- 4. Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération
- 5. Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes
- 6. Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle
- 7. Parler « des femmes » plutôt que de « la femme », de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »
- 8. Diversifier les représentations des femmes et des hommes
- 9. Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes :
 - Sur les images et les vidéos
 - Sujets d'une communication
 - · À la tribune d'événements, ainsi que dans le temps de parole
 - · Parmi les noms de rues, des bâtiments, des équipements, des salles
- 10. Former les professionnel-le-s et diffuser le guide

Considérant que dès 2002, la collectivité parisienne s'est dotée d'un observatoire de l'égalité femmes/hommes pour mettre en œuvre une politique de l'égalité intégrée à l'ensemble de l'action municipale.

Considérant la communication de la Maire de Paris au Conseil de Paris des 16, 17 et 18 mars 2015, qui fixe notamment pour objectif d'intégrer l'égalité femmes/hommes à l'ensemble des politiques municipales parisiennes.

Aussi, sur proposition d'Olivia Hicks-Garcia, Jacques Boutault et des élu-e-s du Groupe écologiste, le Conseil du 2^e arrondissement de Paris émet le vœu que :

- La Ville de Paris se dote d'une charte pour une communication publique sans stéréotype de sexe diffusée au sein de la DICOM et auprès des agents affectés à des missions de communication dans les autres directions ;
- Cette charte s'applique aux événements accueillis par l'Hôtel de Ville et les mairies d'arrondissements, notamment en demandant la parité des intervenant-e-s à la tribune.